

► SALLES-LA-SOURCE

« Cascade de Salles-la-Source : l'État pour la sixième fois désavoué ! »



La qualité environnementale des installations en question. / Photo DOM, E. C.

« Ranimons la cascade ! »
communiqué :

Et de six ! Pour la sixième fois, la CADA (la commission d'accès aux documents administratifs) vient de donner raison à "Ranimons la cascade !" contre l'administration. Celle-ci s'obstine à nous cacher des pièces essentielles pour la compréhension du dossier de la microcentrale illégale de Salles-la-Source. Il nous faut les lui arracher une à une. Ce que nous avons dû faire encore en juillet dernier en saisissant la CADA.

Pour entrer très vite dans la complexité de ce dossier, il s'agissait cette fois du plan d'investissement que l'exploitant de la microcentrale s'est engagé à réaliser sur quinze ans, de 2012 à 2027, pour améliorer la qualité environnementale des installations. Moyennant quoi, le courant qu'il vend

à EDF lui est payé à un tarif avantageux.

Le contrat prévoit que les travaux doivent être achevés dans les huit ans et atteindre la somme minimum de 400 000 €. Et que les 60 % du projet seront impérativement réalisés dans les quatre premières années du contrat. Or, à notre connaissance, rien n'a été entrepris trois ans après, alors même qu'EDF, elle, crache au bassinet au tarif fort.

Il y a là une anomalie de plus que nous dénonçons. Ce gaspillage des deniers publics est scandaleux, a fortiori en cette période de disette budgétaire. Si notre objectif final est bien d'obtenir la fermeture pure et simple de la microcentrale, nous n'en veillerons pas moins en attendant au respect de cette légalité républicaine tellement mise à mal à Salles-la-Source. »